



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté, le préfet informe les habitants de RETIERS, COESMES, LE-THEIL-DE-BRETAGNE, ESSÉ, MARCILLÉ-ROBERT qu'une enquête publique sera ouverte du 2 novembre 2023 (9h) au 2 décembre 2023 (12h), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société UPER du groupe Séché Environnement en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une chaufferie fonctionnant avec du combustible solide de récupération (CSR) sur la commune de RETIERS.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, **sera consultable gratuitement** :

- en mairie de RETIERS (version papier) aux heures suivantes : Lundi : 9h-12h et 14h30-17h / Mardi : 9h-12h et 14h30-17h / Mercredi : 9h-12h et 14h30-17h / Jeudi : 9h-12h / Vendredi : 9h-12h et 14h30-17h / Samedi : 9h-12h.
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Un poste informatique est mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 81 boulevard d'Armorique - 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h15, sur rendez-vous, au 02.21.86.24.79 ;
- à la sous-préfecture de Fougères-Vitré, 9, avenue François Mitterrand - 35301 FOUGERES, sur rendez-vous, au 02.99.94.56.00 ;

afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de la société UPER Retiers – LD « Les Hêtres » - 53810 CHANGE.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- en mairie de RETIERS sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de RETIERS – 19 rue Georges Clémenceau – 35240 RETIERS,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (seront précisés en objet du courriel : « Enquête publique – UPER RETIERS »).

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée à l'article 2.

Madame Pascale LE FLOCH-VANNIER, cadre territoriale, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur et recevoir les observations et propositions du public qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête.

En conséquence, elle sera présente à la mairie de RETIERS :

- le jeudi 2 novembre, de 9h à 12h ;
- le samedi 18 novembre 2023, de 9h à 12h ;
- le samedi 25 novembre 2023, de 9h à 12h ;
- le samedi 2 décembre 2023, de 9h à 12h.

Les observations et propositions reçues par voie électronique sont publiées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

